sience... ». Et pour toute signature, on avait dessiné une tête de mort encadrée de deux tibias !

En cas d'acceptation de cette mise en demeure, M. Maquet devait répondre par une annonce — dont on donnait le texte sibylin — et qui devait paraître dans le « Journal de Roubaix ».

Au préalable, le « gangster » faisait promettre à M. et Mme Maquet de jurer sur le Christ » le silence absolu, surtout à l'égard de la police.

Passablement inquiet — on le serait à moins — M. Maquet s'en fut porter cette étrange missive à la Sûreté. Car, effectivement, M. et Mme Maquet possèdent un petit-fils, Jean Flon, âgé de 2 ans, et dont le père, M. le docteur Flon, effectue actuellement son service militaire à Suzonne, en qualité de major.

Les parents de l'enfant ont un domicile à Leers, mais le bambin vient plusieurs fois par semaine, passer la journée chez ses grands-parents.

Le gangster, probablement au courant des allures de la maison, ne semblait pas ignorer la chose.

Trop écrire nuit

M. Moulin, chef de la Sûreté, prit l'affaire en mains. L'annonce indiquée par le mystérieux épistolier fut insérée dans le « Journal de Roubaix », et l'on attendit.

Pas longtemps d'ailleurs, car, le 29 mai, une deuxième lettre arrivait chez M. Maquet. Elle était signée cette fois de « Blackie, chef des « Diables de France et de Belgique ». Cette lettre donnait des instructions pour la remise de la rançon.

M. Maquet devait faire paraître une annonce dans les « Offres d'emploi » du « Journal de Roubaix » et demander un coursier. Cette annonce n'était qu'une acceptation et, vers le 11 juin, disait-on, M. et Mme Maquet recevraient des instructions complémentaires.

Cette deuxième annonce fut encore insérée. Et une quinzaine de réponses parvinrent.

Longuement, patiemment, la Sûreté confronta ces réponses avec les lettres du chef des « Diables de France et de Belgique ».

Le succès devait couronner les efforts des policiers. Sur l'écriture des réponses à l'annonce présentait une parfaite similitude avec celle des fameuses lettres.

Et cette réponse était signée Lucien Sagaert. Il disait être âgé de 19 ans et être domicilié 98, rue de Tourcoing, cour Claeys, S... c'est-à-dire devant l'habitation de M. et Mme Maquet.

Il disait aussi, comme références, avoir travaillé plusieurs années au cinéma « Alcazar », rue de Tourcoing... qui est situé juste à côté de l'habitation de M. Maquet.

Cette similitude d'écriture, ce voisinage pour le moins étrange en l'occurrence, paraissaient déjà troublants. Mais il ne fut plus possible de douter lorsqu'on sut que Lucien Sagaert était un jeune repris de justice, ayant déjà eu maille à partir avec la police.

Le papier révélateur

M. Moulin, chef de la Sûreté, décida de l'arrêter, et jeudi après-midi, les inspecteurs Tomme et Droulers lui mettaient la main au collet chez son amie, rue Jacquard.

Sagaert se laissa prendre sans résistance, mais, à la Sûreté, il nia énergiquement ce qu'on lui reprochait. Il nia tout, même la similitude d'écriture, pourtant flagrante.

Alors, pour trouver une preuve, on opéra une perquisition au domicile de Sagaert, afin de mettre, si possible, la main sur le papier et les enveloppes servant à écrire les menaces. On ne trouva rien d'intéressant. Mais chez son amie on découvrit une « pochette » de papier à lettre, mais d'un format autre que celui employé par le « gangster ». Cette pochette portait un nom: celui du commerçant qui l'avait vendue.

On alla le voir, et on le questionna:

— Vous ne vendez pas d'autres papiers que celui de cette « pochette »?

— Oh si, j'en vends aussi au détail! Tenez! le voici...

Et le commerçant montra des feuilles de papier et des enveloppes « bulles » cette fois exactement semblables à celles que l'on cherchait.

— Connaissez-vous un jeune homme, Lucien Sagaert, qui habite le quartier?

— Certainement, répondit le commerçant, même que, l'autre jour, je lui ai vendu de ce papier à lettre et de ces enveloppes au détail. »

Cette fois la preuve était quasiment faite, d'autant plus que le jeune frère du « kidnapper », « cueilli » au sortir de son usine, et par conséquent ignorant tout ce qui s'était passé, identifia immédiatement l'écriture de son frère Lucien sur une des enveloppes du gangster, que lui présentait un inspecteur.

A l'ombre

Le chef des « Diables de France » est donc à l'ombre, avant d'avoir pu tenter quoi que ce fût. Il sera déféré au Parquet sous l'inculpation de « tentative d'extorsion de fonds par menace de mort écrite et sous condition. »

Ajoutons que déjà, en 1930, Lucien Sagaert qui avait, avec un complice, cambriolé un débit de tabac, rue de France, et tenté de cambrioler une habitation à Wattrelos, avait été arrêté. Il avait alors été acquitté comme ayant agi sans discernement.

On se demandera peut-être pourquoi Sagaert répondit à l'annonce qui ne constituait, somme toute, qu'un assentiment au versement de la rançon. C'est que, croit-on, il espérait sans doute se faire ainsi embaucher, s'introduire dans la place, et y « travailler » le cas échéant.

Le congrès interfédéral des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre aura lieu à Tourcoing les 9, 10 et 11 juillet

Le Congrès du Comité interfédéral du Nord de la France des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre se tiendra à Tourcoing, les 9, 10 et 11 juillet prochain.

L'assemblée générale de clôture et le banquet qui suivra seront présidés par M. le Ministre des Pensions.

Voici d'ailleurs le programme de ce congrès:

Vendredi 9 juillet. — A 10 h.: ouverture de l'exposition.

Samedi 10 juillet. — A 9 h.: arrivée des congressistes et prise de possession des chambres dans les divers hôtels (les chambres peuvent être retenues d'avance, sur demande, au comité local). — A 9 h. 15: ouverture du congrès, dépôt d'une gerbe au monument aux morts. — A 9 h. 30: réunion des différentes commissions en séance de travail. — A 11 h. 45: réception officielle des congressistes par les autorités municipales; présentation de l'étendard. — A 12 h. 30: repas en commun (par souscription). — A 14 h.: visite de l'exposition par les congressistes. — A 14 h. 30: reprise des travaux des commissions. — A 18 h.: réunion du comité interfédéral et des conseils d'administration des fédérations. — A 20 h.: repas en commun (par souscription).

Dimanche 11 juillet. — A 9 h. 30: séance de clôture: lecture des vœux adoptés (Théâtre municipal) sous la présidence du comité interfédéral. — A 11 h. 20: réception en gare de M. le ministre des Pensions par les personnalités du congrès (rassemblement de tous les congressistes avenue Gustave-Dron). — A 11 h. 40: hommage aux morts par M. le ministre des Pensions. — A 11 h. 50: revue et défilé des congressistes. — A 12 h. 15: remise des vœux à M. le ministre des Pensions (Théâtre municipal). — A 13 h. 30: banquet par souscription à la salle des fêtes de la mairie sous la présidence de M. le ministre des Pensions. — A 16 h.: concert brutique (Grand'Place). — A 22 h.: feu d'artifice (place Charles-Roussel).

LE MARIAGE DU DUC DE WINDSOR

LE GARDE CHAMPÊTRE DE MONTS ANNONCE A LA POPULATION LE MARIAGE DU DUC DE WINDSOR (Ph. Keystone).

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— Comprenez que je n'ai pas eu le temps de me raser depuis mon arrivée, déclare-t-il.

Un autre mariage, dont personne ne parlera, se déroule, ce matin, à la mairie d'une commune toute voisine.

A l'entrée du village de Monts, la voiture de la mariée passe au milieu des rires et des vivats.

Tandis qu'à l'intérieur du château, Mrs Spry, arrivée au château dès l'aube, compose les derniers bouquets de fleurs et achève la décoration de la salle à manger, deux chevaux, conduits par un jardinier, roulent une dernière fois le gazon du coteau.

Huit des invités ont passé la nuit au château : M. Herbert Rogers, témoin de la duchesse, et Mme Rogers ; Mrs Merryman, M. et Mme Bedaux, le major Edward Metcalfe, témoin du duc ; lady Alexandra Metcalfe et M. Pudley Surwood, écuyer du duc.

Certains autres ont passé la nuit à Tours.

L'arrivée des membres de la Colonie britannique et américaine

Au château, des cyclistes entrent et sortent sans cesse, porteurs de messages.

A 9 h. 20, le commissaire spécial René Vincent, ceint de son écharpe, inspecte les abords du château, en compagnie d'officiers supérieurs de la gendarmerie.

Au même moment arrivent les membres de la Colonie britannique et américaine. Par faveur spéciale, ils ont été autorisés à dresser une sorte de buffet provisoire aux abords de la grille et aussitôt que la nouvelle du mariage sera donnée, ils sableront le champagne.

A 11 h. 05, M. Vernet, préfet, entre au château en même temps que les cinq représentants de la presse admis à assister à la cérémonie ; quelques minutes plus tard, la voiture du maire franchit la grille du parc devant laquelle se sont massés les cinéastes et les reporters.

Lorsque les journalistes arrivent au seuil du château, ils sont accueillis par M. Randolph Churchill, fils de M. Winston Churchill et ami personnel du duc de Windsor. Ils sont introduits aussitôt dans le grand salon tout parsemé de fleurs multicolores. Une large fenêtre s'ouvre sur la vallée de l'Indre, cette même vallée du « Lys » immortalisée par Honoré de Balzac. Des lys, on en voit partout, sur une commode en chêne, sur la table préparée pour le maire.

Les fleurs de M. Léon Blum

On apporte un bouquet de fleurs tricolores entouré d'un ruban aux couleurs nationales américaines. On apprend que M. Léon Blum a chargé M. Vernet, préfet d'Indre-et-Loire, de le remettre en son nom personnel à la duchesse.

La cérémonie civile

A 11 h. 30 précises, le maire, le docteur Mercier, prend place, ceint de son écharpe tricolore, derrière la table recouverte d'un tapis de soie rose dont le duc de Windsor fera, le soir, cadeau à la commune de Monts.

— Les mariés sont toujours en retard, dit en souriant le docteur Mercier, même au château de Candé.

A ce moment, une petite porte latérale s'ouvre dans les boiseries du salon. Une tête passe et sourit. C'est celle de S. A. le duc de Windsor. En jaquette, avec un œillet gris clair, une cravate gris perle, un magnifique œillet blanc à la boutonnière, le duc s'entretient familièrement avec les personnes présentes.

Il félicite Mrs Rogers et Mrs Mertyman de leurs toilettes qu'il déclare « gaies et ravissantes ». Il s'attarde un instant avec M. Graham, consul général de Grande-Bretagne à Nantes.

— Il ne semble vous avoir déjà rencontré en Amérique du Sud, lui dit-il.

— En effet, répond le consul général. Votre Altesse à bonne mémoire. Je suis à Nantes depuis cinq ans. J'étais auparavant en Equateur.

...Un ensemble bleu apparaît dans l'embrasure de la grande porte du salon. C'est Mrs Warfield. Seules les fleurs du son chapeau jettent une note blanche sur sa personne ; ses souliers, sa robe, son chapeau, tout est bleu pâle, « bleu Wallis ».

Un instant après, devant le table où le docteur Mercier a déjà pris place, sont assis, de droite à gauche, M. Rogers, témoin de Mrs Warfield, Mrs Warfield, le duc de Windsor et son témoin, le major Metcalfe.

— Altesse, madame, déclare le maire, la cérémonie devant être célébrée selon les lois françaises, je vais vous lire les articles du code civil relatifs au mariage.

Les mots « fidélité, secours, assistance, protection », sont ponctués par les signes de tête des deux conjoints, qui semblent vouloir montrer ainsi leur intelligence du français.

Les questions rituelles sont posées :

— Altesse Royale, consentez-vous à prendre pour épouse, Mrs Wallis Warfield ?

— Oui, répond d'une voix très ferme, le duc de Windsor.

— Mrs Wallis Warfield, consentez-vous à prendre pour époux Son Altesse Royale, le duc de Windsor ?

— Oui, répond d'une voix très faible et très douce, Mrs Wallis Warfield.

— Je vous déclare unis par les liens du mariage, annonce solennellement le docteur Mercier.

S. A. R. le duc et Sa Grâce la duchesse de Windsor échangent un regard et sourient.

Le procès-verbal

C'est maintenant la lecture du procès-verbal. Elle est particulièrement longue. En effet, le docteur Mercier doit énumérer après le nom de l'époux, non seulement ses titres, mais ses décorations.

On entend les noms de « Jarretière », de « Chardon », de « Saint-Patrick », d'« Etoile des Indes », de «SaintMichel» et « Saint-Georges », de grand-croix de la Légion d'honneur, de tous les ordres dont l'ancien roi-empereur est titulaire. Le duc de Windsor sourit à cette énumération.

Les domiciles des conjoints inscrits au procès-verbal sont, respectivement, Fort-Belvédère et Cumberland.

Le maire signale qu'un contrat a été passé devant Me Bertin, notaire à Tours.

L'allocution du maire de Candé

Le duc et la duchesse se lèvent. D'abord avec un sourire, puis avec une émotion croissante, ils écoutent l'allocution de M. le docteur Mercier.

Le maire de Candé se proclame heureux et fier de représenter dans cette simple cérémonie « une nation toujours séduite par le désintéressement chevaleresque et les gestes hardis dictés par les raisons du cœur. » Il salue l'union ducale au nom de la France et plus spécialement de la terre tourangelle. Il conclut : « Altesse, Duchesse, nous sommes tous heureux de votre bonheur. »

Le duc murmure « Merci ». Les époux et leurs témoins signent alors le registre municipal, puis le registre du consul général britannique. La cérémonie civile est terminée.

En quittant le grand salon, le duc jette par l'immense croisée qui donne sur la vallée du Lys, un retard vers le ciel.

— Il fait beau, très beau, dit-il, c'est juste le temps que j'avais rêvé. »

La cérémonie religieuse

Il est midi lors que le duc de Windsor fait son entrée dans la salle de musique, où tous les invités attendent les époux. A l'orgue, le maître Marcel Dupré, qui ne cessera de jouer pendant toute la cérémonie, exécute un morceau de Saint-Saëns. Un moment après, par la petite porte qui donne sur la bibliothèque, la duchesse arrive au bras de M. Rogers. Le duc l'accueille au pied de l'autel.

Le R. Anderson Jardine va procéder à la célébration du mariage conformément au « vieux livre de prières » de l'Eglise anglicane, dans cette chapelle provisoire aux murs vert pâle, toute parsemée de fleurs blanches.

Après une brève allocution, le pasteur se tourne vers le duc de Windsor :

— Voulez-vous prendre cette femme pour épouse pour vivre avec elle conformément aux lois de Dieu, unis par les liens sacrés du mariage ? L'aimerez-vous ? La réconforterez-vous ? La respecterez-vous ? Prendrez-vous soin d'elle dans la bonne comme dans la mauvaise santé ? et vous garderez-vous pour elle seule aussi longtemps que l'un et l'autre vous serez en vie ?

D'une voix très ferme, le duc répond : « Will » « ainsi j'agirai. »

C'est maintenant vers la duchesse de Windsor que se tourne le R. Jardine :

— Voulez-vous prendre cet homme pour époux, pour vivre avec lui conformément aux lois de Dieu, unis dans les liens sacrés du mariage ? Lui obéirez-vous ? Lui serez-vous soumise ? L'aimerez-vous ? Le respecterez-vous ? et prendrez-vous soin de lui dans la bonne comme dans la mauvaise santé ? Vous garderez-vous pour lui seul aussi longtemps que l'un et l'autre serez en vie ?

D'une voix étranglée par l'émotion, la duchesse murmure : « Will ».

Le pasteur procède alors à la célébration du mariage selon le rite anglican.

S. A. R. le duc et Sa Grâce, la duchesse de Windsor quittent ensuite la chapelle. La duchesse a les yeux légèrement embués de larmes.

Plusieurs des dames présentes laissent paraître leur émotion. La plupart des amis fidèles qui ont assisté à la cérémonie ont peine à retenir leurs larmes.

Les félicitations des invités

Le duc et la duchesse de Windsor reçoivent alors les félicitations de leurs invités dans la salle à manger qui ouvre sur l'immense terrasse du château de Candé.

— Merci, répond, un verre de champagne à la main, le duc de Windsor, cependant que la duchesse le regarde en souriant. Merci à vous tous qui êtes venus assister à cette journée si importante pour nous ; c'est vraiment tout ce que je puis dire : merci.

Entre 13 et 14 h., un lunch froid a été servi. Puis, presque tous les invités ont quitté le château.

A 14 h. 45, vingt représentants de la presse ont été autorisés à entrer dans le parc et ils ont été présentés individuellement au duc et à la duchesse.

Le départ des nouveaux époux

La puissante voiture du duc de Windsor, précédée de celle du maire de Monts et d'un agent motocycliste, a franchi la grille du château de Candé à 18 h. 15.

Le duc et la duchesse se rendaient à Amboise, d'où ils gagneront, croit-on, Laroche-Migennes (Yonne), où ils prendront l'express à destination du château de Wassenleonburg.

Après le départ, le docteur Mercier a déclaré que le duc et la duchesse avaient apposé leur signature en français sur le registre municipal de la commune. L'un a signé : Edouard, duc de Windsor et l'autre : Wallis, duchesse de Windsor.

« Nous aspirons à la tranquillité qui, nous l'espérons, nous sera accordée... »

M. Rogers a communiqué jeudi après-midi, à la presse, au nom du duc et de la duchesse de Windsor, deux déclarations. Dans l'une, ils expriment aux journalistes « leur gratitude pour la courtoisie qui leur a été témoignée dans des circonstances sans précédent et font appel à la presse mondiale — dont ils comprennent d'ailleurs pleinement la mission et les difficultés — afin qu'elle leur accorde la discrétion à laquelle ils estiment avoir droit »

Dans l'autre, ils remercient tous ceux qui leur ont adressé des présents et leurs bons vœux à l'occasion de leur mariage : « Nous n'oublierons jamais leurs messages amicaux qui avaient une signification particulière en ce jour. Après les heures pénibles que nous avons traversées, nous aspirons maintenant à une vie privée, heureuse et utile et à la tranquillité qui, nous l'espérons, nous sera accordée. »

Le mariage du duc de Windsor est évoqué aux Communes

Londres, 3 juin. — Le mariage du duc de Windsor a été évoqué de façon assez inattendue jeudi après-midi à la Chambre des Communes.

M. J. Mac Govern, député travailliste indépendant de Glasgow, a demandé au premier ministre si « le Gouvernement avait l'intention ou envisageait la possibilité d'envoyer un message de félicitations au duc de Windsor à l'occasion de son mariage. »

M. Neville Chamberlain s'est abstenu de répondre, tandis qu'au milieu de l'étonnement général, le sujet passait à l'ordre du jour.

Le congrès de la Fédération républicaine va avoir à se prononcer sur l'adhésion du parti au Front de la liberté

Paris, 3 juin. — La première séance du congrès de la Fédération républicaine s'est ouverte jeudi matin, au palais de la Mutualité.

M. Philippe Henriot préside, ayant à ses côtés M. Louis Marin.

Dans son discours d'ouverture, il déclare notamment :

« Nous sommes un vieux parti qui repose sur de très vieilles bases : famille, patrie, idéal, liberté ; un vieux parti qui n'a peur ni de la jeunesse, ni de la nouveauté, mais qui ne croit pas que le reniement du passé soit la condition de l'éclosion de l'avenir et qui n'accepte pas de leçons sociales, économiques et financières de ceux dont la politique instaure en France la lutte de classes, la misère généralisée et la faillite de l'épargne du travail

» Aux élections dernières, ce parti demeura inentamé et même progressa. La Fédération républicaine gagna 23 sièges, quand tous ses voisins furent amputés.

» La Fédération républicaine n'a jamais renoncé à être l'âme de l'opposition. Elle tient aujourd'hui son congrès pour prendre des résolutions importantes. Le congrès aura à se prononcer sur l'adhésion au Front de la liberté.

» Au lieu de la marche en ordre dispersé, on vous demande la marche en formations parallèles. Nous avons déjà dit en votre nom « oui », sans restriction. »

M. Crouan, député du Finistère, développe ensuite son rapport sur l'activité des Jeunesses.

M. Poitou-Duplessy dit quelle a été l'action du groupe parlementaires depuis le début de la législature, et rappelle que, sous l'autorité de M. Marin, il a mené tous les combats de l'opposition, formant le dernier carré devant l'effritement de la minorité nationale.

« Restons nous-mêmes, proclame M. Louis Marin, les radicaux seront obligés de venir à nous »

M. L. Marin souligna la netteté de la position politique prise à la Chambre par la Fédération républicaine.

« Dans beaucoup de scrutins importants, seule ou presque seule, la Fédération s'est opposée au Front populaire.

» Quand il s'agit de combattre pour la liberté, nous sommes prêts à faire la chaîne sans regarder qui la fait à côté de nous. On nous objecte les dangers de la politique des deux blocs, l'opportunité tactique de détacher les radicaux du Front populaire. Nous ne les détacherons pas en composant avec nos adversaires ; nous les détacherons si nous restons nous-mêmes. Ce sont les radicaux qui seront obligés de venir à nous. »

Sur la proposition de M. Victor Perret, président de la Fédération du Rhône, le congrès adopte une motion félicitant le groupe parlementaire du parti d'avoir rempli avec fermeté son rôle d'opposition en combattant « les lois démagogiques du Front populaire. »

La politique sociale

A la séance de l'après-midi, M. Parmentier, député du Nord, présente son rapport sur la politique sociale. Il a critiqué les détails et les grandes lignes de l'expérience du Front populaire.

M. Parmentier dépose une résolution demandant notamment que soit établi le plus tôt possible, un statut nouveau des allocations familiales plus large et plus juste et que la solidarité nationale s'exerce en faveur des vieux travailleurs.

M. Cousin, député de Paris, critique ensuite l'application de la loi des 40 heures.

Une longue discussion s'engage à propos du problème des allocations familiales et finalement est adoptée à l'unanimité, une motion demandant que soit votée une loi spéciale qui attribue à tous les chefs de famille une prestation équivalente à celle qui est allouée à ceux qui bénéficient des allocations familiales.

LE DRAMATIQUE INCENDIE D'HEM

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

LES CIRCONSTANCES DU SINISTRE

Hier jeudi, M. Honoré qui avait acheté tout récemment une machine à découper des films cinématographiques hors d'usage, voulut en faire l'essai. Ayant dû s'absenter au dernier moment, il chargea de cette opération un de ses amis, M. Maurice Amblard, 38 ans, demeurant à Roubaix, 9, rue Jean-Bart, qui se rendit à l'atelier du boulevard Clemenceau accompagné de son fils Jean, âgé de 16 ans, d'une amie, Mlle Hélène Dheedene, née à Roubaix le 5 septembre 1912 et y domiciliée 41, rue au Chemin-de-Fer, et de deux ouvriers belges, Albert Moreau, rattacheur, 28 ans, domicilié à Mouscron, 25, rue de l'Union, et Oscar Vanderswaene, chauffeur d'usine, 45 ans, demeurant à Luingne, rue du Blanc-Ballot.

Il était environ 13 h. 45 et la machine, actionnée par un petit moteur électrique, marchait régulièrement lorsque, tout à coup, une étincelle jaillit qui mit le feu aux fragments de celluloïd déjà débités. Les flammes se communiquèrent en l'espace d'un instant à plusieurs bobines de films cinématographiques qui séchaient, étendus sur de longs câbles métalliques placés à environ 2 m. 50 du sol et qui mirent bientôt le feu à un stock de sept cents kilos de films, emballés dans des sacs de jute, et situé à l'autre extrémité de l'atelier. Surpris par la brusquerie du sinistre, épouvantés par son extension rapide qui les enfermait dans un véritable cercle de feu, les occupants cherchèrent leur salut dans la fuite.

M. Amblard, suivi de Mlle Dheedene se précipita vers une petite porte métallique percée dans la façade orientée vers le boulevard Clemenceau, tandis que son fils et les deux ouvriers tentaient de s'échapper par une issue opposée. A travers un barrage de flammes, M. Amblard parvint à gagner l'air libre et, persuadé que Mlle Dheedene qui le suivait, était, elle aussi, saine et sauve, il ne songea qu'à se préoccuper de son fils qu'il avait vu se diriger vers l'autre extrémité de l'atelier. Il contourna le bâtiment par le jardin et retrouva alors son fils ainsi que des deux autres compagnons. Mais si le premier était indemne, il n'en était pas de même de MM. Moreau et Vanderswaene dont les vêtements avaient pris feu et qui portaient sur tout le corps de très graves brûlures. On les conduisit aussitôt dans l'habitation de M. Honoré, tandis que M. Amblard, arrêtant au passage un automobiliste se dirigeant vers Hem, le priait d'alerter les pompiers de cette localité.

Dans son désarroi, il ne s'était pas aperçu de la disparition de Mlle Dheedene qu'il croyait depuis longtemps hors de danger. Il n'en était malheureusement rien et, par la porte de fer chauffée à blanc que des matériaux de toutes sortes empêchaient d'ouvrir complètement, il put apercevoir, quelques instants plus tard, l'infortunée jeune femme étendue parmi les décombres, à environ huit mètres de la sortie.

M. Amblard tenta à différentes reprises de s'en approcher, mais les flammes et la fumée suffocante dégagée par les films en combustion, ne le lui permirent pas. Il était d'ailleurs plus que probable qu'à ce moment déjà, la malheureuse avait cessé de vivre.

LES SECOURS

Bientôt arrivèrent sur les lieux, avec leur auto-pompe, les sapeurs-pompiers d'Hem qui, sous les ordres du caporal Picardin, se mirent en devoir d'organiser les secours.

Le point d'eau le plus proche étant situé au carrefour de la route menant à l'église des Trois-Baudets, il leur fallut, avant de mettre leurs lances en batterie, dérouler près de neuf cents mètres de tuyaux.

Durant ce temps, à l'intérieur de l'atelier, l'incendie continuait à faire rage, dégageant une chaleur insupportable et des explosions se succédaient, pulvérisant une à une les vitres de la toiture.

Devant l'importance du sinistre, l'administration municipale demanda, par téléphone, le secours des pompiers de Roubaix qui, vers 14 h. 15, sous le commandement de l'adjudant Boittiaux, vinrent prêter main-forte à leurs collègues d'Hem. Ils dirigèrent sur le foyer la lance de premier secours qu'ils branchèrent sur le réservoir de 400 litres que portait leur voiture, ainsi qu'une petite lance, et quelques minutes plus tard, sous les trombes d'eau et aussi, faute d'aliment, le sinistre diminua d'intensité et, peu à peu, s'éteignit.

Lorsque les vaillants soldats du feu purent s'approcher de l'endroit où gisait Mlle Dheedene, ils se trouvèrent en présence d'un cadavre horriblement défiguré et carbonisé dans toute sa partie inférieure. Ils l'enveloppèrent dans une couverture et le déposèrent dans l'habitation de M. Honoré, où M. le docteur Leborgne vint, quelques instants plus tard, procéder aux constatations.

Entre temps, les deux blessés avaient reçu des soins de M. le docteur Leplat qui, devant la gravité de leur état, ordonna leur transfert immédiat à l'hôpital de la Fraternité, à Roubaix.

Quant à Mlle Dheedene, son corps sera mis en bière incessamment et renvoyé à sa famille, en Belgique.

LE SERVICE D'ORDRE ET L'ENQUÊTE

Dès l'annonce du sinistre, M. Jules Delsalle, maire, accompagné de MM. Deschemacker et Marquette, conseillers municipaux, se rendit sur les lieux. On remarquait aussi la présence de M. le capitaine Olivier, commandant les brigades de gendarmerie de Roubaix et de plusieurs gendarmes, du maréchal des logis-chef Capron, commandant la brigade de Lannoy, des gendarmes Dekeyser et Lerouge, des gardes Duprez et Keunebrouck, d'Hem, ainsi que, dans la fin de l'après-midi, de M. Mandroux, inspecteur du travail.

De l'enquête ouverte par la gendarmerie de Lannoy et d'après les déclarations des témoins, il résulte que le sinistre serait dû à une étincelle provoquée par l'échauffement d'un coussinet de la machine servant au découpage des films.

Quant à la malheureuse victime, on suppose qu'aveuglée par la fumée, elle aura trébuché contre un obstacle et que le feu se sera alors communiqué à ses vêtements.

L'ETAT DES BLESSÉS

Dans la soirée, nous avons fait prendre, à l'hôpital de la Fraternité, des nouvelles des deux blessés. Ils sont atteints de brûlures sur tout le corps et leur état inspire les plus vives inquiétudes

LES DÉGATS

Les dégâts, assez importants, n'ont pu être encore évalués. De l'atelier, long de quarante mètres et large de neuf, il ne reste que les quatre murs. La verrière et les tuiles de la toiture se sont effondrées ou ont dû être démolies par mesure de sécurité. Tout le matériel, ainsi que le stock de films entreposés dans le bâtiment, ont été anéantis.

Un service d'ordre a fonctionné sur place, toute la soirée, pour empêcher l'accès de la propriété aux nombreux curieux que l'incendie avait attirés.

Ajoutons que le Parquet, avisé par les soins de la gendarmerie, n'est pas descendu sur les lieux

En Espagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les indications recueillies dans les milieux allemands et italiens font prévoir que la suggestion anglaise recevra un accueil favorable, même si les deux gouvernements demandent qu'on donne aux garanties de sécurité plus de précision et de force.

La France partage les vues du gouvernement de Londres

Paris, 3 juin. — On confirme dans les milieux diplomatiques français la remise au quai d'Orsay d'une note britannique relative à la sécurité des bâtiments de guerre participant au contrôle international des côtes d'Espagne.

Il y a tout lieu de penser qu'après les échanges de vue auxquels il a été procédé, les conceptions du gouvernement français ne sont pas, dans leur ensemble, différentes de celles du gouvernement britannique.

La mort du général Mola

Vitoria, 3 juin. — (De l'envoyé spécial de l'agence Havas) :

Un avion à bord duquel avait pris place le général Mola, commandant des

(Ph. N.Y.T.)

LE GÉNÉRAL MOLA

armées nationalistes du Nord et qui se rendait à Valladolid, est tombé jeudi matin près de Briviesca.

Le général a été tué.

Son corps a été retrouvé à 25 mètres de l'avion, complètement méconnaissable. Les causes de l'accident sont encore inconnues.

Outre le général Mola, se trouvaient dans l'avion deux de ses officiers d'ordonnance, le pilote et le mécanicien et tous quatre ont été tués.

Examen d'instruction religieuse

Brevet supérieur

Sont définitivement reçues:

Mlles Broutin Mlle1Marie (B.), Couteau Michelle, Crespel Anne-Marie (A.B.), Danel Rose-Marie, Denecker Monique (B.), Droulers Elisabeth (A.B.), Gautier Paulette (A.B.), Jaspar Véronique (B.), Lauwers Andrée, Leduc Cécile (A.B.), Legrand Mlle-Marie (A.B.), Lepoutre Monique, Maeght Thérèse (B.), Maes Marie (A.B.), Maquet Thérèse (A.B.), Motte Micheline, Naert Emilienne (A.B.), Rogez Agnès (A.B.), Ruyffelaere Béatrice, Sauvage Marie-Thérèse (A.B.), Schaepelynck Marie-Joseph (A.B.), Thiriez Cécile (B.), Vaillant Cécile (A.B.).

Brevet élémentaire

Sont admissibles:

Mlles Avet Christiane, Babe Madeleine, Baratte Andrée, Bataille Jacqueline, Batteur Christiane, Béal Simone, Beaucamp Jacqueline, Bernard Mary, Beséme Marthe-Marie, Bocquet Françoise, Boitelle Thérèse, Bougest Yvonne, Boullet Jacqueline, Bouillet Janine, Boulange Marcelle, Bourel Cécile, Boutry Yvonne, Breuvart Annie, Breuvart Roselyne, Brouwers Thérèse, Buisine Paule, Caby Germaine, Cardon Elvire, Caullier Madeleine, Caullier Solange, Colein Anne-Marie, Combernous Paule, Constant Marie-Thérèse, Cousin Denise, Croise Gisèle, Cuvelier Suzanne, Dalle Noémie, Damblemont Madeleine, Damide Geneviève, Danjou Marguerite-Marie, Debonneville Paule, Debourse Marie-Mlle, Declercq Marie-Joseph, Decroix Anne-Marie, Deffontaine Germaine, Defiandre Germaine, De Jonckheere A-Ma Ms, Delannoy Monique, Delsoutre Germaine, Delebarre Madeleine, Delebarre Thérèse, Delemar Marie-Thérèse, Delerue Marie-Ant., Delescluse Stéphanie, Delgrange Marie-Mlle, Delmarle Valentine, Delmasure Marie-Joseph, Denis du Péage Marthe, Desrousseaux Marie-Thérèse, Derveaux Françoise, Desmarescaux Marie-Louise, Desnoulez Anne-Marie, Desoutter Brigitte, Despagne Reine, De Lalhouet Jacqueline, Devillers Odette, Dewitte Marguerite, Dhellemmes Jeanne-Marie, Drouchon Valentine, Dubois Marie-Paule, Dulaey Marguerite-Marie, Dumortier Thérèse, Dupire Marthe, Engelmann Geneviève, Flipo Marthe, Florin Cécile, Fourure Simone, Frère Simone, Ghesquière Monique, Grady Rose-Mary, Harduin de Grossolle Solange, Hémion André, Hoog Anne-Marie, Jupin Françoise, Kapicki Arnée, Lefebvre Elisabeth, Lefebvre Paulette, Legrand Annie, Legrand Jeanne-Marie, Lepers Françoise, Lepoutre Cécile, Lepoutre Jacqueline, Leroy Marie-Thérèse, Leruste Thérèse, Leurent Claire, Leurent Solange, Leurent Suzanne, Liard Francine, Linsrand Paule, Luttin Paule, Madoux Yvonne, Mace Arnée, Mahon Marguerite-Marie, Menes Anne-Marie, Menin Marguerite, Milleville Germaine, Momont Marie-Louise, Mouret Andrée, Mullier Appoline, Namur Thérèse, Nonque Simone, Olivier Marie-Joseph

Parent Marguerite, Payen Marie-Ant., Pecqueur Charlotte, Pelgrin Juliette, Pennel Marguerite, Poissonnier Agnès, Popelier Fernande, Pottier Louise, Prate Nelly, Quesnoit Louise, Rateau Denyse, Roblot Agnès, Rombaut Marguerite-Marie, Rombeiart Marie-Louise, Rouvesel Marie-Claire, Saint Lor Geneviève, Samaille Cécile, Sandevoir Germaine, Scalbert Monique, Sexard Marie-Louise, Seuvaret Geneviève, Six Geneviève, Spilliaert Anne-Marie, Tanche Marie-Louise, Théban Cécile, Thieffry Lucienne, Thiriez Françoise, Thiry Françoise, Tierce Paule, Tourbier Marie-Madeleine, Trentesaux Année, Trentesaux Suzanne, Vandamme Marie-Thérèse, Van de Wiele Francine, Vanderbeken Monique, Vanrenterghem Marie-Joseph, Vantorre Marie, Vercambre Jacqueline, Verkindere Paule, Verley Monique, Waguier Marie-Thérèse, Willem Thérèse, A. Dunkerque: Dequeker Hélène, Verlinde Micheline.

L'oral aura lieu le mardi 8 juin à la Centrale des œuvres, à 9 h.

Nous rappelons que le certificat aura lieu pour les jeunes filles le 16 juin, à 15 h., 66, rue Royale.

Brevet supérieur (Jeunes gens)

Sont admissibles:

MM. Beséme Etienne, Dumoulin Arsène, Duthoit Henri, Masurelle Georges.

L'oral aura lieu le vendredi 11 juin, à 9 h., à la Centrale des œuvres.

Brevet élémentaire (Jeunes filles)

Sont admissibles : Barbry Pierre, Bayart Denys, Blériot Georges, Bruchez R., Breale Paul, Buriet Jean-Etienne, Capon Raymond, Carlasimo Paul, Caudron René, Clarisse Fernand, Croquette Christian, Dassonville Henri, Dassonville Louis, Debord Guy, Delannoy Henri, Delannoy Pierre, Deltombe Jules, Dersan Jean, Desmet Michel, Desreumaux André, Dommartin Bernard, Dumoulin Jean, Dutilleul René, Duval Raymond, Flipo François, Gaudefroy Marcel, Graves Ernest, Gyselinck Pierre, Hallot Roland, Jossen André, Jouret Paul, Lamps Jacques, Lebon Albert, Lebrun Jean, Lecomte René, Lombembre Edmond, Lemaire Jean, Lemen Pierre, Leman Raphaël, Lepoutre Etienne, Mahieu Jean, Malagies Aimé, Manes Léon, Masurel René, Moupinee Robert, Mandagne Julien, Montellier Jacques, Monvoisin Maurice, Morand André, Motte Pierre, Parry Michel, Pigache Joseph, Rombaut Fernand, Roussel Etienne, Roussel Jacques, Sailly Marcel, Six Pierre, Tabree René, Tombrasseur Patrick, Uiriel Georges, Valentin René, Vanoeye Francis, Vespieren Michel, Verbeeten Georges, Wattinne Bernard, Wacquier André.

L'oral aura lieu le vendredi 11 juin, à 9 h., à la centrale des œuvres.

DERNIÈRE HEURE

A la délégation des gauches

Paris, 3 juin. — La délégation des gauches sur la proposition du groupe communiste a voté une motion adressant un salut aux victimes innocentes d'Almeria, approuvant l'action gouvernementale en vue de la reconstitution du Comité de non-intervention de Londres, ainsi que la décision de la S. D. N. concernant le retrait des volontaires étrangers.

Après la réunion de la délégation des gauches, M. Campinchi a déclaré :

« Nous avons adressé un salut au gouvernement républicain espagnol et exprimé notre sympathie à l'égard des victimes. Cette sympathie s'adressait pl